



Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

8550^e séance

Vendredi 14 juin 2019, à 15 heures

New York

Provisoire

Président : M. Alotaibi (Koweït)

Membres :

Afrique du Sud	M ^{me} Marais
Allemagne	M. Heusgen
Belgique	M. Pecsteen de Buytswerve
Chine	M. Wu Haitao
Côte d'Ivoire	M. Adom
États-Unis d'Amérique	M. Hunter
Fédération de Russie	M. Repkin
France	M. Delattre
Guinée équatoriale	M ^{me} Mele Colifa
Indonésie	M. Syihab
Pérou	M. Meza-Cuadra
Pologne	M. Lewicki
République dominicaine	M. Singer Weisinger
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Clay

Ordre du jour

La situation au Burundi

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Burundi

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Burundi à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Oscar Fernandez-Taranco, Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix; M. Smaïl Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine; et S. E. M. Jürg Lauber, Représentant permanent de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix.

M. Chergui participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Montréal.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Fernandez-Taranco.

M. Fernandez-Taranco (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de cette occasion qui m'est donnée d'informer le Conseil de sécurité de l'évolution de la situation au Burundi depuis février, date à laquelle l'Envoyé spécial Michel Kafando a présenté son dernier exposé dans cette salle (voir S/PV.8465). Je donnerai également quelques détails sur sa dernière visite dans la sous-région de l'Afrique de l'Est et au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba. Je saisis cette occasion pour saluer la présence importante parmi nous de S. E. M. Smaïl Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, de S. E. M. Albert Shingiro, Représentant permanent du Burundi, et de S. E. M. Jürg Lauber, Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix.

Voici quelques faits nouveaux notables survenus au Burundi depuis février de cette année. L'attention du Gouvernement est centrée sur la conduite des élections législatives de 2020 et continue de mobiliser ses citoyens pour qu'ils contribuent à leur préparation. La Commission électorale nationale indépendante (CENI)

poursuit ses efforts pour sensibiliser la population aux valeurs démocratiques, en vue de la tenue d'élections pacifiques et crédibles. La réunion de la CENI, initialement prévue le 14 juin pour annoncer le calendrier des élections législatives, a été reportée. Le 20 mars, le Congrès national pour la liberté, d'Agathon Rwasa, après de grandes difficultés, a été autorisé à tenir son premier congrès ordinaire, ce qui a permis à ce parti politique de désigner ses représentants nationaux. Le 17 avril, le code électoral a été adopté à une large majorité par l'Assemblée nationale et approuvé à l'unanimité par le Sénat, le 24 avril. Certains membres de l'opposition ont dénoncé le processus entourant l'adoption du code électoral. Selon eux, le processus n'avait pas fait l'objet de vastes consultations ni recueilli le consensus requis pour le cadre juridique de l'organisation et de la conduite des élections en 2020.

Sur cette toile de fond, la situation des droits de l'homme demeure préoccupante étant donné les nombreuses violations des libertés civiles et politiques fondamentales, signalées par les acteurs politiques, certains médias et des organisations de la société civile. La hausse du chômage et l'augmentation du prix des produits et services de base ont eu des répercussions négatives sur les droits économiques et socioculturels.

La situation humanitaire est restée pratiquement inchangée depuis le dernier exposé de l'Envoyé spécial Kafando. Malgré une production agricole relativement satisfaisante cette année, près de 1,8 million de personnes restent exposées au risque d'insécurité alimentaire en raison de risques climatiques récurrents et dévastateurs.

Au 30 avril, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés estimait à environ 352 000 le nombre de réfugiés accueillis dans la sous-région. Nous encourageons le Gouvernement burundais à travailler en étroite collaboration avec ses partenaires pour que l'aide parvienne rapidement à ceux qui en ont le plus besoin. Nous invitons également les partenaires internationaux à accroître leurs contributions, car le plan d'intervention humanitaire, qui exige 106,4 millions de dollars, n'est actuellement financé qu'à hauteur de 24 %, tandis que le plan régional d'aide aux réfugiés, qui exige 296 millions de dollars, n'est financé qu'à hauteur de 17 %.

Les membres du Conseil se souviendront que le 20^e Sommet ordinaire des chefs d'État de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), tenu le 1^{er} février à Arusha, a renouvelé le mandat du médiateur, le Président ougandais Yoweri Museveni. Le Sommet a également reçu le rapport final du facilitateur, l'ancien Président

Benjamin Mkapa de la République-Unie de Tanzanie. Le rapport est une synthèse des cinq sessions du dialogue inter-burundais ainsi que de la feuille de route du facilitateur pour soutenir le Burundi en amont des élections législatives de 2020. Le Sommet est convenu de poursuivre ses consultations sur la voie à suivre.

Dans ce contexte, du 10 au 22 mai, l'Envoyé spécial Kafando s'est rendu au siège de l'Union africaine et dans les pays de la sous-région de l'Afrique de l'Est pour se concerter avec les dirigeants régionaux. À Addis-Abeba, il a tenu des consultations avec S. E. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine, et S. E. M. Smail Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine. À Dar es-Salaam, il s'est entretenu séparément avec l'ancien facilitateur du dialogue inter-burundais, l'ancien Président Benjamin Mkapa, avant de rencontrer S. E. M. Palamagamba Kabudi, Ministre des affaires étrangères de la République-Unie de Tanzanie. Le 16 mai, il a été reçu par S. E. John Pombe Magufuli, Président de la République-Unie de Tanzanie.

L'Envoyé spécial s'est ensuite rendu à Bujumbura, mais n'a pas rencontré les autorités burundaises en raison de leur emploi du temps chargé. Néanmoins, il a profité de l'occasion pour rencontrer certains ambassadeurs accrédités au Burundi ainsi que l'équipe de pays des Nations Unies. À Kigali, il a rencontré M. Richard Sezibera, Ministre des affaires étrangères du Rwanda, le 21 mai.

Au cours de ses échanges avec l'Union africaine et la sous-région, l'Envoyé spécial Kafando a proposé trois pistes d'action possibles pour examen par les parties prenantes en vue de stimuler les discussions, notamment en ce qui concerne la poursuite du partenariat de l'ONU avec la CAE et l'Union africaine dans le cadre des efforts menés collectivement pour appuyer le Burundi. Il s'agissait premièrement de la possibilité de convoquer une réunion des garants de l'Accord d'Arusha, en vue de réaffirmer son caractère central pour la stabilité politique du Burundi; deuxièmement, de l'appui à l'Union africaine et à la sous-région dans le cadre des élections dans la sous-région; et troisièmement, de la poursuite du Groupe de travail technique mixte, qui comprend la CAE, l'Union africaine et l'ONU, à l'appui des efforts régionaux sur le Burundi.

Tout au long de ces consultations, les interlocuteurs de l'Envoyé spécial ont souligné la nécessité de respecter la souveraineté du Burundi. Ils ont également souligné l'importance de la poursuite de

la coopération entre l'ONU, la Communauté d'Afrique de l'Est et l'Union africaine à l'appui du pays, en particulier dans le contexte des prochaines élections de 2020. Ils ont remercié l'Envoyé spécial de leur avoir donné la possibilité de réfléchir à la suggestion qu'il leur avait faite. À cet égard, l'Envoyé spécial Kafando va retourner dans la région pour discuter avec le médiateur de la meilleure façon dont l'Union africaine et l'ONU peuvent soutenir les efforts régionaux.

Nous voudrions saisir cette occasion pour remercier les interlocuteurs de l'Envoyé spécial pour leur engagement constructif. Le Secrétariat encourage les dirigeants de la région à poursuivre les consultations avec l'Envoyé spécial, en particulier à l'occasion de son prochain voyage dans la région. Une fois les consultations de l'Envoyé spécial dûment achevées, les conclusions serviront de base à partir de laquelle le Secrétaire général pourra définir et recommander la voie à suivre au Conseil de sécurité, y compris les options à l'appui du dialogue interburundais dirigé par la Communauté d'Afrique de l'Est et approuvé par l'Union africaine en amont des élections de 2020, comme indiqué dans son dernier rapport au Conseil (S/2018/1028).

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. Fernandez-Taranco de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Chergui.

M. Chergui (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que l'État frère du Koweït, pour tout ce que vous faites pour rétablir et maintenir la paix et la sécurité dans le monde. Je vous remercie également de m'avoir invité à prendre la parole devant le Conseil de sécurité et à participer à la séance de cet après-midi pour faire le point sur la situation au Burundi.

(*l'orateur poursuit en français*)

L'Union africaine demeure attachée à la restauration de la paix et de la stabilité au Burundi. Depuis le déclenchement de la crise en 2015, nous sommes convaincus que seul un dialogue inclusif interburundais peut aboutir à un règlement durable de la crise politique. C'est dans cette optique que l'Union africaine a constamment soutenu la médiation de la Communauté d'Afrique de l'Est, conduite par le Président ougandais, S. E. M. Yoweri Museveni, et le facilitateur, l'ancien Président tanzanien, S. E. M. Benjamin Mkapa, auxquels j'exprime aujourd'hui ma gratitude pour les efforts qu'ils ont déployés pour aider les parties burundaises à trouver une solution consensuelle et apaisée à la situation qui

prévaut dans leur pays et à s'accorder sur une feuille de route pour la tenue d'élections crédibles en 2020.

Pour autant, et malgré les efforts de la médiation, le dialogue interburundais, dont le cinquième round tenu en octobre 2018 a été qualifié d'échec, n'a pas enregistré de franche avancée. Face à cette situation, le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat, a adressé une lettre au Président Museveni et aux leaders de la région garants de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, par laquelle il a exprimé son regret et sa profonde préoccupation quant à l'impasse persistante dans le dialogue inclusif, mettant ainsi en péril les gains de l'Accord d'Arusha. Le Président de la Commission a, à cet effet, rappelé la responsabilité historique des garants de l'Accord d'Arusha dans cette phase critique que traverse le Burundi, et les a encouragés à redoubler d'efforts en vue de permettre aux parties dans ce pays frère de surmonter les défis et de préserver les gains en matière de paix, de sécurité et de réconciliation.

Il n'y a pas d'autre alternative. Le dialogue interburundais inclusif doit reprendre dans les plus brefs délais, car il constitue sans aucun doute le seul moyen susceptible de promouvoir et de renforcer la cohésion nationale, permettant ainsi la restauration d'un climat de confiance renforcée et la mise en place des fondements du renouveau dans ce pays.

S'agissant de l'élection présidentielle, il convient également d'accélérer la mise en place des conditions favorables à l'organisation d'élections libres et transparentes se déroulant dans un climat pacifique et apaisé, porteur en soi d'un avenir meilleur pour le peuple burundais. C'est dire que les élections de 2020 ne doivent pas susciter de divisions supplémentaires entre les habitants de ce pays.

Comme le Conseil le sait, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, lors du Sommet de Nouakchott en juillet 2018, ont salué la déclaration du Président Pierre Nkurunziza de ne pas se porter candidat à l'élection présidentielle de 2020 et ont chargé la Commission d'accompagner le Gouvernement burundais et les parties politiques en vue de travailler ensemble pour le bon déroulement des prochaines élections.

C'est dans ce cadre que j'ai entrepris à Bujumbura, du 5 au 7 novembre 2018, une mission d'écoute afin d'explorer les meilleurs moyens à travers lesquels l'Union africaine pourrait aider le Burundi, surtout dans la préparation des élections prévues

en 2020. Au demeurant, nous nous réjouissons des mesures adoptées par le Gouvernement pour entamer le processus préparatoire des élections, en particulier la création le 31 août 2018 d'une commission électorale nationale indépendante, conformément au code électoral burundais. Par ailleurs, il faut noter que les partis d'opposition se plaignent d'arrestations arbitraires de leurs membres et d'entraves à leurs activités politiques sur le terrain. À l'évidence, le Burundi a besoin de gestes d'apaisement pour que le climat politique, au fur et à mesure que nous avançons vers la date de 2020, ne soit pas fragilisé davantage et que nous puissions quand même nous assurer de l'inclusivité qui reste nécessaire à cet effet. Il est impératif que des progrès rapides soient enregistrés dans ces domaines, car le Burundi est confronté à d'autres défis nouveaux.

Sur le plan de la gouvernance, en dépit d'une baisse sensible de la violence, surtout dans la capitale Bujumbura, il convient de noter la persistance de plusieurs cas de violation des droits de l'homme dans les provinces du pays.

Sur le plan humanitaire, la situation des réfugiés et des personnes déplacées demeure une source de préoccupation. Cela étant, le rapatriement volontaire organisé pour les réfugiés burundais de la sous-région et d'autres pays du continent vers leur pays continue. En 2017, le nombre des personnes réfugiées rapatriées de Tanzanie et d'Ouganda était de 13 176. Il est néanmoins passé à 9 825 personnes en avril 2019. Il est important de noter qu'entre septembre 2017 et avril 2019, la plupart de ces rapatriés étaient en provenance de la Tanzanie, suivie de l'Ouganda, et sont installés dans l'ensemble des 18 provinces du pays.

Sur le plan économique, la situation demeure précaire et la lutte contre la pauvreté dans le cadre du programme national de développement nécessite une attention urgente.

Nous réaffirmons notre engagement à continuer de soutenir tous les efforts visant à trouver une solution durable et consensuelle à la situation, dans cette phase critique, en vue d'assister le Burundi dans l'organisation d'élections libres et transparentes. C'est dans ce cadre que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a demandé à la Commission, conjointement avec la Commission d'Afrique de l'Est et en coordination avec l'ONU et tous les partenaires concernés, de consentir des efforts supplémentaires susceptibles d'accompagner davantage le Burundi dans sa recherche d'une paix et d'une sécurité durables et d'une réconciliation

consolidée, notamment à travers des élections pacifiques, inclusives et crédibles en 2020. Nous envisageons par ailleurs la convocation du groupe des pays garants de l'Accord d'Arusha de 2005.

Je ne saurais conclure sans rendre un vibrant hommage au Président Michel Kafando pour son engagement et son étroite coopération avec l'Union africaine.

Au tout début de cette année, nous avons assisté, admiratifs, au transfert pacifique du pouvoir en République démocratique du Congo. Sans doute, le peuple burundais est également en droit d'en espérer autant et de consolider la stabilité dans cette région de notre continent si souvent mise à rude épreuve.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. Chergui de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Lauber.

M. Lauber (Suisse) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter aujourd'hui au Conseil de sécurité un exposé sur la visite récente que j'ai effectuée au Burundi du 5 au 10 mai en ma qualité de Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix. Conformément à la pratique établie, cette déclaration a été approuvée par les membres de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, y compris le pays concerné, le Burundi.

Conformément aux priorités définies avec les membres de la formation, j'ai mis l'accent, lors de ma récente visite, sur les questions suivantes : premièrement, la situation politique et les possibilités d'aider le Burundi sur la voie d'élections libres, régulières, inclusives et pacifiques en 2020; deuxièmement, la dimension socio-économique et l'engagement entre le Burundi et les partenaires internationaux autour des priorités identifiées dans le plan national de développement du Burundi pour 2018-2027; troisièmement, la réconciliation nationale et les initiatives locales de résolution des conflits; et, quatrièmement, les besoins immédiats et à plus long terme du peuple burundais, notamment en ce qui concerne le retour volontaire et la réintégration durable des réfugiés.

À Bujumbura, j'ai rencontré S. E. M. Ezéchiel Nibigira, Ministre des affaires étrangères; M. Martin Nivyabandi, Ministre des droits de la personne humaine, des affaires sociales et du genre; les Secrétaires permanents des Ministères des finances et de la défense, ainsi que l'Assistant au Ministre de la sécurité publique.

J'ai également rencontré le général de corps d'armée Silas Ntiguririrwa, Secrétaire permanent du Conseil national de sécurité; M. Pascal Nyabenda, Président de l'Assemblée nationale, qui était accompagné des deux Vice-Présidents, le très honorable Agathon Rwasa et la très honorable Jocky Chantal Nkurunziza. En outre, j'ai rencontré M. Edouard Nduwimana, médiateur; des représentants des partis d'opposition; des représentants du Bureau de l'Envoyé spécial des Nations Unies et S. E. M. Michel Kafando, l'Envoyé spécial. Enfin, j'ai rencontré M. Huang Xia, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs; M. Basile Ikouké, Représentant spécial de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs; des représentants du secteur privé, de la société civile et de la communauté diplomatique; des donateurs bilatéraux et multilatéraux; et, bien sûr, l'équipe de pays des Nations Unies. Je tiens à remercier l'Ambassadeur Albert Shingiro, Représentant permanent du Burundi, et le coordonnateur résident des Nations Unies, Garry Conille, ainsi que leurs équipes pour les efforts qu'ils ont déployés pour organiser mon programme.

Ma visite au Burundi a confirmé l'impression que les prochaines élections en 2020 suscitent déjà une attention considérable. J'ai donc jugé important d'entendre les vues d'un large éventail d'interlocuteurs sur le processus électoral, compte tenu de ses implications pour la consolidation de la paix.

Les autorités m'ont informé que tous les instruments et processus nécessaires au bon déroulement des élections sont en place et que le Burundi financera les élections avec ses propres ressources. Le code électoral a été adopté par les membres de l'Assemblée nationale, y compris le chef du nouveau parti d'opposition Congrès national pour la liberté, Agathon Rwasa, par 105 voix sur 108. Les autorités ont réaffirmé que S. E. le Président Pierre Nkurunziza ne se porterait pas candidat aux élections. En ce qui concerne les préparatifs en vue du déroulement pacifique des élections, la nécessité d'un appui technique a été mentionnée – par exemple, dans les domaines de la formation de la police et de la réforme du secteur de la sécurité. J'ai été informé que la Commission électorale nationale indépendante inviterait aux élections des observateurs d'organisations internationales et régionales.

Les interlocuteurs que j'ai rencontrés de certains partis de l'opposition ont réitéré leur intention de participer aux élections de 2020. Ils ont souligné l'état d'avancement des préparatifs des élections, ainsi que

la nécessité d'un processus ouvert à tous. Un certain nombre d'interlocuteurs se sont dits préoccupés par les difficultés rencontrées par les membres des partis d'opposition pour se réunir librement. Certains interlocuteurs se sont dits préoccupés par les récentes mesures prises à l'encontre de deux organes de presse étrangers qui auraient violé la réglementation nationale, selon les autorités nationales.

Pendant mon séjour à Bujumbura, les autorités ont confirmé que la situation sécuritaire dans le pays était calme et stable. Elles ont souligné que la situation dans le pays ne constituait pas une menace pour la paix et la sécurité internationales. Aucun incident sécuritaire n'a été signalé pendant ma visite, et les rues de Bujumbura étaient pleines de monde et d'activités. Toutefois, un certain nombre d'interlocuteurs se sont dits préoccupés par les allégations d'incidents violents et de violations des droits de l'homme qui ne faisaient pas l'objet d'enquêtes et de poursuites appropriées.

Le Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme à Bujumbura a été fermé fin février à la demande des autorités. Le Ministre des droits de la personne humaine, des affaires sociales et du genre a confirmé que le Burundi était disposé à collaborer avec les organes internationaux des droits de l'homme en matière de coopération technique et a souligné les travaux en cours sur la mise en œuvre des recommandations de l'Examen périodique universel du Burundi au Conseil des droits de l'homme. La Commission nationale indépendante des droits de l'homme, sous une nouvelle direction depuis avril, s'est déclarée prête à coopérer avec les partenaires concernés afin de promouvoir et protéger l'ensemble des droits de l'homme au Burundi.

Ma visite au Burundi a également été l'occasion de donner suite au dialogue socioéconomique avec le Gouvernement et les partenaires internationaux du Burundi, qui a été une priorité pour la formation ces dernières années. Les autorités se sont déclarées satisfaites du succès de la réunion parallèle de haut niveau sur la nutrition organisée par le Ministère des finances, avec des partenaires bilatéraux et multilatéraux, en marge des réunions de printemps de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international à Washington, en avril. En ce qui concerne la mise en œuvre du plan national de développement du Burundi pour la période 2018-2027, les autorités ont exprimé leur intention de mobiliser des ressources extérieures pour compléter les fonds internes et ont indiqué que des préparatifs étaient en cours pour

un dialogue de fond avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux concernant le plan de développement.

Une visite sur le terrain dans le cadre d'un projet appuyé par le Fonds pour la consolidation de la paix, qui est exécuté conjointement par ONU-Femmes, l'Organisation internationale pour les migrations et le Programme des Nations Unies pour le développement, a mis en lumière le travail important accompli par un groupe de femmes médiatrices pour atténuer les tensions et régler les conflits au niveau communautaire. Les témoignages forts partagés par les femmes ont montré l'importance de soutenir les efforts de médiation par des activités génératrices de revenus afin de renforcer la résilience et de permettre aux femmes d'assumer leur rôle dans la consolidation de la paix et de participer pleinement à la vie politique.

Par rapport à l'année précédente, une certaine amélioration a été constatée en ce qui concerne la satisfaction des besoins immédiats et à plus long terme de la population. Toutefois, d'importants besoins de financement subsistent, notamment pour le plan de réponse humanitaire. Certains interlocuteurs se sont dits préoccupés par la nécessité de veiller à ce que la mise en œuvre des programmes et projets ne soit pas retardée du fait que l'Administration concentre de plus en plus son attention sur les élections. Le rôle important des organisations non gouvernementales dans la fourniture de l'assistance a été souligné, de même que la nécessité de leur permettre d'opérer librement, conformément à la législation nationale et aux normes internationales pertinentes.

J'ai également eu l'occasion de m'entretenir avec des représentants du Gouvernement et avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) au sujet du retour au Burundi des réfugiés des pays voisins. Le HCR vient en aide aux réfugiés au Burundi, ainsi qu'aux personnes qui y sont rapatriées volontairement, principalement depuis la Tanzanie. La protection et l'assistance aux réfugiés et la réintégration durable des personnes déplacées et de celles qui choisissent de rentrer chez elles demeurent au cœur des préoccupations. Les besoins de financement restent aigus dans ces domaines.

Sur la base de l'expérience de ma récente visite, mes conclusions et recommandations sont les suivantes.

Premièrement, des élections libres, équitables, sans exclusive et pacifiques en 2020, dont les résultats jouiraient d'une grande légitimité aux niveaux national

et international, sont essentielles pour assurer des conditions favorables à l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables, ainsi qu'à la poursuite du partenariat et de la coopération autour des priorités de développement du Burundi. J'exhorte le Gouvernement burundais, les partis politiques et les autres parties prenantes, avec l'appui des États membres de la sous-région et dans le prolongement des efforts précédents, à créer les conditions propices à la réalisation de cet objectif. J'invite en outre le Gouvernement burundais et les partenaires internationaux à déterminer rapidement les formes d'assistance qui sont souhaitables et réalisables en vue d'appuyer la préparation et la conduite des élections de 2020.

Deuxièmement, la période électorale ne doit pas entraîner un ralentissement du développement socioéconomique du pays. J'engage le Gouvernement et ses partenaires internationaux à poursuivre un dialogue de fond sur la mise en œuvre du plan national de développement et à tirer parti du partenariat fructueux qui s'est formé autour de la manifestation sur la nutrition organisée à Washington. J'invite également les partenaires bilatéraux et multilatéraux et le Gouvernement burundais à poursuivre leur dialogue en vue de créer les conditions favorables à la reprise de l'assistance qui a été interrompue.

Troisièmement, j'exhorte les États Membres, les partenaires de l'Organisation des Nations Unies et le Burundi à œuvrer de concert pour créer un environnement favorable à la pleine réalisation de tous les droits de l'homme, notamment en étudiant les possibilités d'une participation et d'un appui accrus à tous les niveaux.

Quatrièmement, les initiatives visant à promouvoir la réconciliation et le dialogue entre toutes les parties prenantes, notamment au niveau communautaire, jouent un rôle crucial s'agissant d'apaiser les tensions au cours de la période électorale, de renforcer la résilience au-delà des élections et de préserver les acquis obtenus grâce à l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi. Nous devons continuer de mettre à profit les enseignements tirés de programmes tels que le réseau de femmes médiatrices pour appuyer les initiatives locales, en particulier en ce qui concerne l'autonomisation des femmes et des jeunes, et nous devons le faire plus souvent.

Cinquièmement, le retour ordonné et en toute connaissance de cause des réfugiés burundais reste une question clef, qui nécessite un financement

supplémentaire afin de permettre le retour digne et sur une base volontaire des réfugiés et d'appuyer leur réintégration durable. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et ses partenaires engagés dans cet effort important doivent bénéficier de ressources, d'un accompagnement et d'un appui adéquats de la part de la communauté internationale.

Un rapport écrit sur ma visite a été communiqué aux membres de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix et examiné à la dernière réunion en date de la formation, il y a deux jours à peine.

Enfin, je voudrais remercier les membres du Conseil de sécurité de leur appui constant à la formation et de l'intérêt qu'ils lui portent.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. Lauber de son exposé.

J'appelle l'attention des orateurs sur le paragraphe 22 de la note du Président parue sous la cote S/2017/507, qui encourage tous les participants à faire leurs déclarations en cinq minutes ou moins, conformément à l'engagement du Conseil de faire un meilleur usage des séances publiques.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Delattre (France) : Je voudrais commencer par remercier chaleureusement le Sous-secrétaire général Oscar Fernandez-Taranco, le Commissaire Smaïl Chergui et l'Ambassadeur Jürg Lauber pour leurs présentations importantes.

Je serai bref, afin, comme vient de l'indiquer le Président, que nous puissions avoir suffisamment de temps pour nos échanges en consultations. J'insisterai sur trois points : le fait, d'abord, qu'à un an des élections, le Burundi est à la croisée des chemins; le caractère indispensable, ensuite, de la mobilisation de la région; et la nécessité, enfin, pour les Nations Unies, de rester pleinement engagées, en soutien aux efforts régionaux.

Ma première observation est donc que le Burundi ne retrouvera le chemin de la stabilité qu'avec l'organisation d'élections libres et inclusives en 2020, comme cela vient d'être dit. Les élections sont dans un an : c'est demain. Il est essentiel que le Burundi prépare ces échéances de la meilleure manière possible. Nous saluons l'engagement du Président Nkurunziza à ne pas se représenter, et la reconnaissance, en février, du principal parti d'opposition. Des gestes supplémentaires n'en sont pas moins nécessaires, notamment en assurant

à tous les partis un libre accès au territoire burundais, et en respectant les droits des opposants. La France appelle les autorités burundaises à respecter pleinement leurs engagements internationaux en matière de droits de l'homme, et continuera à suivre la situation humanitaire et des droits de l'homme avec beaucoup d'attention.

Dans ce contexte, la mobilisation de la région est indispensable; c'est ma deuxième observation. L'intervention devant le Conseil du Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine est particulièrement bienvenue. Nous saluons en effet les efforts de l'Union africaine et l'encourageons à poursuivre son engagement en ce sens, afin d'accompagner le Burundi et de soutenir les efforts de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE). À travers la médiation confiée à la CAE, les États de la région ont apporté leur soutien à la recherche d'une solution durable à la crise politique ouverte en 2015. Nous saluons à cet égard l'engagement du médiateur, le Président Museveni, et la contribution du facilitateur, le Président Mkapa. Les Présidents du Kenya et de la Tanzanie ont été invités par leurs pairs à s'investir également. Il importe aujourd'hui de recueillir l'évaluation de l'action menée par la région. La mobilisation de chacun - la CAE, l'Union africaine, mais aussi les garants de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi - est nécessaire afin d'accompagner le Burundi sur le chemin de la stabilisation.

Il est important, dans ce contexte, que les Nations Unies restent pleinement engagées, en soutien aux efforts régionaux; c'est mon troisième point. À un an des élections, compte tenu de la remise en cause de certains équilibres prévus par l'Accord d'Arusha et des préoccupations que suscite la présence de certains foyers de tension à l'échelle de la région, le Conseil de sécurité ne peut pas se désintéresser de la situation au Burundi. La mission de M. Kafando et de ses équipes est également plus que jamais nécessaire. Elle permet en effet d'assister les efforts de médiation de la CAE et d'œuvrer avec toutes les parties prenantes à l'élaboration de mesures de confiance, afin d'instaurer un climat propice au dialogue politique et de faciliter un processus de réconciliation inclusif. Nous remercions M. Kafando pour ses efforts, et l'encourageons à poursuivre ses consultations, afin de présenter rapidement des options sur le rôle que les Nations Unies pourraient jouer, en appui aux efforts régionaux pour aller vers une normalisation de la situation au Burundi.

M^{me} Marais (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous remercions M. Oscar Fernandez-Taranco, Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, et l'Ambassadeur Jürg Lauber, Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, de leurs exposés éclairants sur l'évolution de la situation au Burundi et de leur attachement sans faille à ce processus. Nous voudrions également remercier l'Ambassadeur Smaïl Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, de son exposé à cet égard.

L'Afrique du Sud appuie pleinement la poursuite du processus de facilitation dirigé par la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) dans l'esprit de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, avec l'appui de l'Union africaine et de l'ONU. Nous nous félicitons de la désignation du Président Yoweri Museveni de l'Ouganda comme médiateur du processus, aidé par les Présidents Uhuru Kenyatta du Kenya et John Magufuli de la Tanzanie. À cet égard, le travail accompli par l'ancien Président de la République-Unie de Tanzanie, Benjamin Mkapa, est inestimable. Nous saluons également le rôle crucial joué par l'Envoyé spécial du Secrétaire général, l'ancien Président du Faso, Michel Kafando, ainsi que par la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, sous la direction compétente de l'Ambassadeur Jürg Lauber.

Pour l'heure, toutefois, l'Afrique du Sud juge prudent de souligner la nécessité pour le Conseil de continuer à coordonner ses positions avec celles du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA) dans le cadre de l'examen des questions africaines. L'Afrique a des organisations régionales très définies, qui traitent systématiquement des questions liées à la paix et à la sécurité en Afrique. Dans le cas du Burundi, c'est la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) qui est chargée d'y observer le processus. L'Afrique du Sud avait espéré que l'on apprécierait davantage de laisser les processus de la région suivre leur cours, ce qui aurait alors enrichi les débats au Conseil de sécurité. Laisser les processus régionaux suivre leur cours est un facteur clef de l'appropriation par l'Afrique des solutions à ses propres problèmes et de l'instauration d'une paix durable. C'est pourquoi nous attendons des dirigeants de la Communauté d'Afrique de l'Est et des responsables de l'Union africaine qu'ils jouent un rôle dans la définition de la voie à suivre par le Burundi, avec l'assistance de l'ONU et en coordination avec elle.

L'Afrique du Sud est d'avis que ce n'est que par le biais d'un dialogue inclusif que nous pourrions sortir de l'impasse politique au Burundi. Ceci requiert de la communauté internationale qu'elle appuie les initiatives de la CAE. À cet égard, nous appelons aussi le Gouvernement burundais à créer un environnement favorable qui facilite le dialogue avec les principales parties prenantes du processus dirigé par la Communauté d'Afrique de l'Est. En tant que garant de l'Accord d'Arusha, et dans le cadre de l'héritage de Nelson Mandela, l'Afrique du Sud est toujours disposée à aider le Gouvernement et le peuple burundais, qui s'emploient à démocratiser leur pays, à ouvrir davantage l'espace politique à tous les partis politiques, et à permettre aux médias de jouer leur rôle consistant à informer les sociétés et à propager la tolérance.

S'agissant de l'évolution de la situation politique au Burundi, nous continuons de juger encourageante la stabilité de la situation en matière de sécurité dans le pays. Nous félicitons le Gouvernement burundais d'avoir lancé nombre de processus préparatoires en vue des élections, en particulier la création d'une Commission électorale nationale indépendante, qui est maintenant pleinement opérationnelle. Nous nous félicitons de l'adoption du Code électoral burundais et de l'attachement du Gouvernement à la feuille de route de Kayanza de 2018, qui ouvre la voie à la tenue d'élections pacifiques en 2020. Nous saluons la décision du Gouvernement burundais de financer les élections à partir du budget national, et nous exhortons le Burundi à travailler en étroite collaboration avec la Communauté d'Afrique de l'Est et l'Union africaine pour créer un environnement propice à la tenue d'élections libres, régulières, pacifiques, démocratique et inclusives, dans l'esprit de l'Accord d'Arusha.

L'Afrique du Sud salue aussi l'engagement pris par le Président Pierre Nkurunziza de ne pas se porter candidat à l'élection présidentielle de 2020, et nous attendons du Gouvernement et des partis politiques qu'ils travaillent ensemble aux fins d'élections inclusives et pacifiques. Les Burundais doivent être les bénéficiaires d'élections démocratiques qui apportent démocratie et développement, avec l'aide de la région. Tous les partis doivent pouvoir faire campagne dans l'ensemble du pays, sans entrave, pour solliciter du soutien. Il ne devrait y avoir aucune zone interdite d'accès à un parti politique ou à une personnalité politique.

L'Afrique du Sud salue la contribution du Burundi à la paix et à la sécurité internationales via

le déploiement de plus de 6 000 hommes et femmes burundais dans différentes opérations de maintien de la paix, pour la plupart en République centrafricaine et en Somalie, faisant du Burundi l'un des principaux pays fournisseurs de contingents.

Nous demandons à la communauté internationale d'aider le Burundi à renforcer sa capacité de maintien de la paix, étant donné qu'elle est d'une importance institutionnelle inestimable pour le pays. En tant que membre du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, le Burundi est à féliciter pour son engagement continu en faveur de la promotion de la paix et de la sécurité, en contribuant à faire taire les armes en Afrique d'ici 2020.

L'Afrique du Sud est vivement préoccupée par la situation humanitaire difficile au Burundi. Nous demandons instamment au Conseil de sécurité et à la communauté internationale de faire davantage pour atténuer les difficultés socioéconomiques dont pâtissent les Burundais et remédier à la situation humanitaire qui y règne. Nous demandons à ses partenaires d'appuyer la mise en oeuvre du Plan national décennal de développement, pour le bien des Burundais. Dans cet esprit, nous réitérons l'appel lancé par l'Union africaine à son trente-deuxième Sommet en faveur de la levée des sanctions unilatérales imposées par l'Union européenne à la République du Burundi.

Nous nous félicitons du mouvement de rapatriement volontaire des réfugiés burundais en cours, qui a vu 67 710 réfugiés retourner volontairement au Burundi entre août 2017 et mai 2019, principalement en provenance de la Tanzanie, du Kenya, de l'Ouganda et de la République démocratique du Congo. L'augmentation du nombre de réfugiés qui retournent est une manifestation du retour de la paix et de la stabilité dans le pays. Nous prions instamment la communauté internationale d'appuyer ces efforts et lui demandons d'aider au rapatriement et à la réintégration des rapatriés.

Enfin, nous demandons au Conseil de sécurité et à la communauté internationale d'aider le Gouvernement et le processus de médiation de la CAE à jeter les bases d'un environnement qui soit propice à la tenue d'élections démocratiques et à un transfert pacifique du pouvoir en vue de garantir la paix et la stabilité au-delà de 2020.

M. Pecsteen de Buytswerve (Belgique) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Oscar Fernandez-Taranco, le Commissaire Smaïl Chergui et l'Ambassadeur Jürg Lauber pour leurs interventions.

Ma délégation a eu, ce mercredi, l'occasion d'exprimer devant la Commission de consolidation de la paix notre préoccupation par rapport à la situation des droits de l'homme et de la situation socio-économique au Burundi, ainsi que notre disponibilité au dialogue avec les autorités burundaises.

Aujourd'hui, j'aimerais surtout souligner l'importance des élections de 2020. Si l'on veut prévenir des contestations ensuite, il faut que le processus électoral soit transparent et suffisamment inclusif. Cela devrait passer par une feuille de route consensuelle, où les principaux acteurs s'accordent sur les préparatifs et les modalités des élections, mais aussi sur les conditions nécessaires pour garantir des élections pacifiques.

À cet égard, je voudrais lancer un triple appel à tous les acteurs burundais. Des élections crédibles requièrent en effet trois choses : premièrement, que l'espace politique et médiatique ne soit pas verrouillé à l'avance; deuxièmement, que les élections ne soient pas boycottées; et, troisièmement, qu'elles puissent être observées d'une manière indépendante.

L'inclusivité implique aussi la participation des nombreux acteurs politiques pacifiques qui se sont exilés ces dernières années. Bien entendu, le respect de la lettre et de l'esprit de l'Accord d'Arusha est un préalable à toute solution. Si ces conditions sont réunies, je pense qu'il est important de réfléchir au soutien que nous pouvons apporter à ce processus, tant sur le plan bilatéral qu'au niveau des Nations Unies. Dans ce cadre, la Belgique se félicite de l'adoption du nouveau code électoral, avec un appui politique élargi, ainsi que de la récente annonce de la Commission électorale nationale indépendante qu'elle invitera des observateurs internationaux et régionaux pour assister au processus électoral de 2020.

La Belgique est convaincue qu'à l'approche de ces élections, une opportunité se présente pour trouver une solution durable à certaines causes ou conséquences de la crise de 2015, qui, malheureusement, sont toujours d'actualité. Nous saluons l'Ouganda qui, par le biais du Président Museveni, joue un rôle clef en tant que médiateur. Nous sommes convaincus que l'Ouganda sera en mesure de reprendre les recommandations de l'ancien facilitateur, le Président Mkapa, afin de les mener à bien. Nous saluons l'engagement des Présidents kenyan et tanzanien. Par ailleurs, les répercussions régionales de la situation au Burundi, telles que rapportées par le groupe d'experts, soulignent encore la nécessité d'un engagement régional à haut niveau.

L'Union africaine continue de jouer un rôle important dans ce dossier. Nous pensons qu'en termes de médiation, l'Union africaine ainsi que les garants de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi pourraient compléter et renforcer les initiatives actuellement entreprises par la Communauté d'Afrique de l'Est.

En parallèle, l'ONU et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi doivent continuer à soutenir les efforts de la sous-région et de la région. Les Nations Unies restent un partenaire du Burundi et doivent mettre tout en œuvre pour l'aider à régler ses difficultés d'ordre politique et socioéconomique, ce qui doit passer par une pleine coopération et un respect mutuel. La Belgique salue l'engagement continu et le travail substantiel entrepris par l'Envoyé spécial pour le Burundi, M. Kafando. Son mandat reste absolument indispensable pour diriger et coordonner l'appui politique des Nations Unies. Nous attendons désormais les propositions du Secrétaire général concernant les rôles possibles des Nations Unies au Burundi, après consultation des principaux partenaires. En attendant, le Conseil de sécurité doit continuer à contribuer à ce débat.

M. Adom (Côte d'Ivoire) : Je voudrais commencer par féliciter M. Oscar Fernandez-Taranco, Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, pour la qualité de son exposé sur l'évolution de la situation au Burundi. Je salue également l'Ambassadeur Jürg Lauber, Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix.

Je salue également la participation à la présente séance de S. E. M. Smaïl Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, dont les éclairages fort utiles nous permettent de connaître les efforts inlassables déployés par l'institution panafricaine en faveur de la paix et de la stabilité durables au Burundi. Je veux me féliciter également de la présence parmi nous de mon frère et ami Albert Shingiro, Représentant permanent du Burundi.

La Côte d'Ivoire note avec un grand intérêt l'environnement sociopolitique globalement stable au Burundi. Tout en saluant les efforts de bons offices de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, elle se réjouit de la détermination des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) à poursuivre les consultations directes avec toutes les parties

burundaises, telles que réaffirmées lors du sommet tenu le 1^{er} février à Arusha.

Mon pays reste en effet convaincu que seule l'instauration d'un dialogue interburundais inclusif, dans l'esprit de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi et bénéficiant du soutien de la communauté internationale, y compris l'ONU et l'Union africaine, permettra au Burundi, pays frère, de faire face aux défis multiples qui attendent d'être relevés. En conséquence, la Côte d'Ivoire appelle de tous ses vœux la reprise d'un dialogue hardi entre toutes les forces vives burundaises, afin de créer un environnement apaisé, indispensable à la tenue d'élections transparentes, libres, inclusives et pacifiques en 2020.

Le règlement de la question humanitaire, ainsi que le retour des réfugiés et des personnes déplacées doivent, autant que les défis politiques et sécuritaires, demeurer au cœur des préoccupations de la communauté internationale. Dans ce contexte, le plan d'urgence humanitaire pour le Burundi mérite tout notre soutien, afin de faciliter le retour des personnes déplacées dans leur région d'origine, ainsi que celui des réfugiés, estimés à 352 000 selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

La Côte d'Ivoire réitère par ailleurs son appel au dialogue entre le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et les autorités burundaises, afin de dissiper les nuages d'incompréhensions et de méfiance, et d'adresser de concert les préoccupations relatives à la fermeture, le 28 février 2019, du Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme au Burundi. Elle souhaite en outre la poursuite d'une coopération constructive entre le Burundi et la Commission de consolidation de la paix, à l'effet de forger une vision commune des défis actuels et des solutions en matière de développement économique et social au Burundi. Les initiatives de la CAE visant la relance du dialogue politique interburundais doivent être soutenues sans réserve par l'ONU et l'Union africaine. Il nous paraît en effet qu'en la matière, la CAE dispose d'un avantage comparatif important.

Je voudrais clore mon propos en renouvelant le soutien de mon pays à l'Envoyé spécial du Secrétaire général, le Président Michel Kafando, à S. E. M. Smaïl Chergui, ainsi qu'au Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Jürg Lauber. Ma délégation les encourage à persévérer dans leurs efforts de médiation et de bons offices en faveur de la paix et de la stabilité, en étroite

coopération avec les autorités burundaises et celles de la sous-région est-africaine.

M. Singer Weisinger (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Nous remercions M. Oscar Fernandez-Taranco, ainsi que les Ambassadeurs Chergui et Lauber, pour les précieuses informations qu'ils nous ont communiquées.

La République dominicaine note que les conditions de sécurité au Burundi demeurent stables malgré un climat de tensions entre le Gouvernement et l'opposition. Nous sommes préoccupés par les relations toujours tendues entre le Burundi et la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), qui ont perturbé le dialogue interburundais. Nous comprenons que le dialogue est l'outil le plus important pour assurer le bon déroulement des élections prévues l'année prochaine.

Par conséquent, nous exhortons le Gouvernement burundais à honorer son engagement de mettre fin à la crise politique. Nous appelons la CAE à offrir ses bons offices pour remédier à cette situation. À cet égard, nous tenons à réaffirmer qu'il est essentiel d'assurer la protection de tous les civils, y compris les journalistes et les défenseurs des droits de l'homme, en garantissant leur sécurité et leur libre circulation dans l'exercice de leurs fonctions au Burundi. Par conséquent, nous déplorons la fermeture du Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme au Burundi.

Les femmes et les filles demeurent les principales victimes des violences sexuelles et fondées sur le genre perpétrées avec une extrême cruauté, et des discours de haine ethniques ou politiques. De même, les réfugiées pâtissent le plus de la situation, et l'absence d'accès à l'éducation limite leurs possibilités de développer leurs compétences, ce qui les rend plus vulnérables à l'exploitation et aux abus. C'est pourquoi nous préconisons que le retour des réfugiés s'effectue selon des procédures transparentes de détermination du statut de réfugié.

Nous nous félicitons également que le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix se soit rendu au Burundi du 5 au 10 mai pour s'informer directement de l'incidence qu'a l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix au Burundi, grâce au projet lancé conjointement en octobre 2018 par ONU-Femmes, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Organisation internationale pour les migrations aux fins de renforcer les mécanismes locaux de prévention et de règlement des conflits au Burundi. Il

est également très positif qu'il ait rencontré le réseau de médiatrices du pays.

Nous soulignons le rôle que joue ce réseau auprès des femmes pour qu'elles puissent participer au dialogue dans leurs communautés et assumer une fonction dans la consolidation de la paix. Cependant, nous reconnaissons également les défis auxquels elles sont confrontées, notamment s'agissant de renforcer leurs capacités en partageant leurs expériences avec d'autres femmes qui œuvrent à régler des conflits dans d'autres pays et de surmonter les obstacles à la communication et au transport pour faciliter le dialogue dans les communautés et sensibiliser d'autres femmes à la consolidation de la paix. Il est donc indispensable qu'elles reçoivent l'appui financier nécessaire pour continuer à développer leurs activités.

Dans un esprit de fraternité et de solidarité avec le peuple burundais, avec lequel nous avons récemment établi des relations diplomatiques, la République dominicaine appelle les autorités nationales à appliquer et à respecter les normes internationales qui garantissent et protègent la liberté d'expression, la liberté de la presse et l'accès à l'information. Nous considérons qu'il importe de revenir sur les mesures récentes qui entravent les libertés d'expression et de la presse dans les médias et les réseaux sociaux, pour les adapter aux exigences de la société actuelle.

De même, nous prenons note avec une vive inquiétude des informations faisant état de persécutions à l'encontre des minorités religieuses. Nous exhortons donc l'État à s'acquitter de son obligation de promouvoir, respecter et garantir la liberté religieuse et la non-discrimination sur la base de la religion et à gagner du terrain dans la reconnaissance de l'importance d'inclure les minorités dans la vie sociale et publique. L'exode de ces communautés loin de leur territoire d'origine a débouché sur une succession d'événements tragiques qui portent atteinte entre autres aux droits à la liberté de circulation, à l'éducation et à l'alimentation, non seulement des adultes mais aussi des enfants. En outre, l'État doit assurer le retour en toute sécurité de ceux qui, du fait de cette terrible situation, ont cherché un refuge.

Dans le but d'encourager la coopération de l'État avec les entités internationales et les organisations à but non lucratif qui collaborent pour améliorer la situation au Burundi, la République dominicaine exhorte les autorités burundaises à coopérer avec la Cour pénale internationale, qui procède actuellement à l'examen préliminaire d'affaires d'homicide, d'emprisonnement,

de disparition, de torture, de violences fondées sur le genre ou l'orientation sexuelle et de violences contre les civils et les défenseurs des droits de l'homme.

Enfin, nous soulignons la nécessité de coopérer avec les acteurs humanitaires, dont l'objectif principal est de porter secours à une population frappée par des difficultés tant humanitaires que relatives aux droits de l'homme. Ces acteurs se sont vus limités dans l'exercice de leurs fonctions au point de devoir quitter le pays, tandis que d'autres ont été victimes d'arrestations arbitraires.

M^{me} Mele Colifa (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, M. Oscar Fernandez-Taranco; le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Smaïl Chergui; et le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Jürg Lauber, de leurs exposés et rapports actualisés sur la situation au Burundi.

Nous saluons les efforts et le travail accomplis par le facilitateur du dialogue interburundais, M. Benjamin Mkapa, dont le rapport final a été présenté au sommet régional de la Communauté d'Afrique de l'Est, qui a coïncidé avec la fin de son mandat. Nous espérons que ces travaux seront poursuivis par S. E. M. Yoweri Museveni, Président en exercice de la Communauté d'Afrique de l'Est, pour continuer d'appuyer un dialogue interburundais sans exclusive, en amont des prochaines élections prévues en 2020.

Comme nous l'avons répété, nous sommes convaincus que le respect de l'ordre et de la constitution de chaque pays définit et sous-tend ce que sont aujourd'hui les États modernes, et qu'il est, par conséquent, le garant de leur stabilité et de leur pluralité politique. Nous apprécions les efforts que déploient les acteurs impliqués dans le dialogue interburundais, qui ont abouti à la signature de la feuille de route de Kayanza concernant l'organisation des élections législatives de 2020 et à la nomination des nouveaux membres de la Commission électorale nationale indépendante. Nous encourageons le Gouvernement et toutes les parties concernées à continuer de promouvoir le dialogue interburundais, en vue de l'appropriation du processus par les Burundais eux-mêmes et de l'organisation d'élections transparentes, pacifiques et ouvertes à tous.

Dans ce contexte, nous devons reconnaître que le Burundi est en train de revenir à la normale après les tentatives de déstabilisation qui ont suivi le processus

électoral de 2015. Le Burundi dispose aujourd'hui d'institutions démocratiquement élues dans tout le pays. Celles-ci seront renouvelées de la même manière lors des élections de 2020, dont les préparatifs se déroulent dans une atmosphère détendue et calme. C'est le lieu de nous féliciter de la forte volonté politique manifestée par le Gouvernement burundais d'assumer à 100 % le financement du processus électoral qui débouchera sur les élections de 2020, ce qui témoigne de son intention de s'approprier ce processus électoral.

Notre délégation félicite chaleureusement le Gouvernement burundais pour sa forte volonté politique d'instaurer et de consolider le calme et la stabilité politique qui règnent aujourd'hui dans ce pays frère d'Afrique centrale. Notre délégation n'est pas la seule à féliciter le Gouvernement burundais. Lors de leur trente-deuxième sommet, tenu à Addis-Abeba en début d'année, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ont salué les efforts déployés par le Gouvernement burundais pour préparer des élections libres, démocratiques et pacifiques en 2020 en mettant en place des mécanismes appropriés, conformément à l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, signé en 2000.

La République de Guinée équatoriale se félicite de l'esprit de réconciliation et de tolérance observé au Burundi marqué par le retour dans le pays de cinq dirigeants politiques exilés, dont l'ancien Président Sylvestre Ntibantunganya et l'ancienne deuxième Vice-Présidente Alice Nzomukunda, à la demande des autorités, par la garantie de leur sécurité et de la protection de leurs terres, et par la reconnaissance du Congrès national pour la liberté, nouveau parti d'opposition mené par M. Agathon Rwasa.

Ces faits, de même que la libération de plus de 3000 prisonniers, y compris des insurgés ayant pris part aux manifestations violentes de 2015, ou la participation du Burundi à des missions de paix avec plus de 6000 soldats, et le retour de 210 000 réfugiés depuis 2016, sont des éléments réels et concrets qui démontrent l'évolution très positive de la situation dans ce pays d'Afrique centrale.

La République de Guinée équatoriale se félicite de cette évolution très positive de la situation au Burundi. La paix et la tranquillité qui règnent actuellement dans le pays devraient amener le Conseil de sécurité à envisager sérieusement de supprimer le Burundi de son ordre du jour et à faire en sorte que les ressources des Nations Unies qui sont actuellement affectées à cette situation

soient transférées à d'autres pays traversant une crise de grande envergure et nécessitant un appui accru de l'ONU.

La Guinée équatoriale s'associe aux efforts déployés par la communauté internationale visant à trouver une solution pacifique aux conflits et est engagée en faveur de l'édification et de la consolidation de sociétés stables, pacifiques et prospères, où prévalent l'intérêt national et la coexistence d'institutions socio-politiques et culturelles justes, transparentes et inclusives. Par conséquent, toute initiative visant à consolider la paix et à rétablir la légalité internationale et qui privilégie des solutions pacifiques et négociées aux conflits bénéficiera toujours du plein appui de la République de Guinée équatoriale.

L'élection du Burundi en tant que membre du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine lors de la trente-deuxième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, tenue le 10 février 2019 à Addis-Abeba, témoigne de la situation actuelle dans le pays. C'est pourquoi nous réaffirmons une fois de plus que le Conseil de sécurité doit retirer le Burundi de son ordre du jour, car la situation actuelle dans le pays ne représente plus aucune menace pour la paix et la sécurité internationales.

Le lancement et la mise en œuvre du plan national de développement du Burundi est un élément essentiel du développement durable du Burundi dans le cadre des objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Nous sommes convaincus que pour édifier l'Afrique que nous voulons en 2063, nous devons unir nos forces pour mettre en place des mécanismes permettant aux États de lever les obstacles qui entravent leur développement.

Pour terminer, la communauté internationale doit continuer d'appuyer résolument le Gouvernement et les autres parties directement concernées par la promotion des mesures de renforcement de la confiance, afin de créer un environnement propice à la tenue d'élections pacifiques et de susciter un engagement en faveur de la Constitution et de la feuille de route en attendant le transfert pacifique du pouvoir, dans un climat de paix et de concorde nationale. Avant tout, il faut appuyer les efforts du Gouvernement en faveur de la réintégration des réfugiés qui rentrent volontairement et massivement dans le pays. Il importe donc que le Gouvernement burundais intensifie sa coopération avec la communauté internationale et en particulier, avec l'Union africaine.

M. Clay (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier tous nos intervenants de cet après-midi.

Le Royaume-Uni partage l'ambition exprimée aujourd'hui par d'autres orateurs s'agissant d'organiser des élections inclusives, pacifiques et justes l'année prochaine et de mettre un terme à la crise humanitaire, politique et des droits de l'homme au Burundi. Toutefois, depuis notre dernière séance sur cette question (S/PV.8465), aucun progrès n'a été accompli en vue de trouver une solution à la crise politique, susceptible de recueillir l'appui de toutes les parties burundaises avant les élections. Nous déplorons tout particulièrement l'absence de progrès dans le dialogue inter-burundais, tel qu'indiqué aujourd'hui par le Commissaire de l'Union africaine, M. Chergui. Tant que la situation politique ne sera pas réglée, il subsiste un risque réel de violence, d'augmentation des violations des droits de l'homme et d'escalade de la crise humanitaire, ce qui fait peser une menace sur la paix et la stabilité au Burundi et dans la région.

Comme nous l'a démontré l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, il est possible de trouver une solution grâce à un leadership unifié et efficace, de la région et du Burundi. Par conséquent, nous appelons la région, en particulier la Communauté d'Afrique de l'Est, ainsi que l'Union africaine et le Burundi, à faire preuve à nouveau de leadership, avec l'appui de l'Envoyé spécial pour le Burundi. Nous tenons à souligner que le Royaume-Uni appuie les efforts de l'Envoyé spécial, M. Kafando, et que toute solution doit être conforme à l'esprit de l'Accord d'Arusha. Le Royaume-Uni reste prêt à revoir son approche à l'égard du Burundi, y compris son appui aux mesures prises par l'Union européenne une fois que des mesures concrètes auront été prises pour améliorer la situation politique et en matière de droits de l'homme.

Les élections prévues pour l'année prochaine au Burundi représentent une étape critique de son évolution politique. Pour la première fois en 14 ans, un transfert démocratique du pouvoir est possible au Burundi. Nous prenons note des préparatifs administratifs qui ont été faits, comme l'a souligné le Sous-Secrétaire général Fernandez-Taranco cet après-midi. Toutefois, nous demeurons préoccupés par les restrictions qui sont globalement imposées aux libertés politiques, essentielles à la tenue d'élections libres et régulières.

En particulier, depuis la dernière séance d'information du Conseil de sécurité en février, le

Gouvernement burundais a pris la décision regrettable de retirer à la BBC sa licence d'exploitation. Nous sommes également préoccupés par les observations formulées par des responsables de la Commission électorale nationale indépendante à propos des restrictions imposées aux médias burundais. Nous appelons le Gouvernement burundais à prendre contact avec la BBC en vue du rétablissement de sa licence d'exploitation et à s'engager à créer un environnement indépendant pour les médias au Burundi.

Enfin, je voudrais exprimer les préoccupations du Royaume-Uni face à la situation humanitaire au Burundi et souligner qu'il importe de maintenir l'appui international aux efforts humanitaires. Selon les estimations du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, 1,8 million de Burundais, soit environ 15% de la population, auront besoin d'une aide humanitaire en 2019. Au 31 mars, il y avait encore environ 125 000 Burundais déplacés à l'intérieur du pays. Je voudrais tout particulièrement appeler l'attention sur la situation précaire dans laquelle se trouvent les réfugiés et rendre hommage à l'action du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, qui porte assistance à 350 000 réfugiés dans le cadre du plan d'intervention en faveur des réfugiés burundais.

Pour terminer, compte tenu des élections qui auront lieu l'année prochaine dans cet environnement politique et humanitaire fragile, il est essentiel que le Conseil de sécurité reste saisi de cette question et s'engage à appuyer les efforts visant à trouver une solution et à instaurer la stabilité au Burundi.

M. Hunter (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie tous les intervenants des observations qu'ils ont formulées aujourd'hui. Nous nous félicitons tout particulièrement du point de vue et de la vision du Commissaire de l'Union africaine, M. Chergui, concernant les différentes options qui permettraient d'aller de l'avant, qu'il a présentées cet après-midi.

Les États-Unis sont déçus par l'absence de progrès depuis la tenue du vingtième Sommet ordinaire des chefs d'État de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), le 1^{er} février dernier. Selon toute apparence, les dirigeants régionaux n'ont pris aucune mesure depuis la dernière séance du Conseil sur le Burundi en février (S/PV.8465), alors que les Burundais, sous pression politique, continuent de fuir le pays.

Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés indique que même si 8 253 réfugiés burundais ont bénéficié d'une aide à des fins de retour volontaire de janvier à avril, pendant la même période, 2 569 autres personnes ont fui le Burundi pour la première fois. Compte tenu de ces déplacements qui se poursuivent, nous demandons à la CAE de relancer les pourparlers. Il est essentiel que toutes les parties s'engagent en faveur du processus dirigé par la CAE et parviennent à un accord avant les élections de 2020.

L'espace civique et politique est essentiel à la tenue d'élections libres et justes. Malheureusement, les violations des droits de l'homme qui continuent d'être signalées font planer une menace sur le Burundi et les préparatifs électoraux. Les arrestations extrajudiciaires, les passages à tabac, les intimidations et les enlèvements, notamment par l'aile jeunesse du parti au pouvoir, Imbonerakure, constituent une grave menace pour la paix et la sécurité du pays.

Une presse libre est indispensable à la démocratie. Nous exhortons le Gouvernement burundais à respecter la liberté d'expression et à permettre aux journalistes de mener leurs activités en toute indépendance, sans crainte de violence ou de fermeture forcée en raison de leurs reportages. Nous exhortons également le Gouvernement burundais à prendre des mesures face aux informations persistantes et fiables faisant état de transferts illicites d'armes, de recrutement de combattants et d'activités de groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo qui sont liés au Burundi. Le moment est venu pour toutes les parties à l'Accord-cadre de 2013 pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région d'honorer leurs engagements de non-ingérence dans les affaires intérieures des pays voisins et de ne pas offrir un appui ou un refuge aux groupes armés.

La région des Grands Lacs a une chance de se transformer en un centre de paix et de prospérité. Le Burundi pourrait jouer un rôle central dans cet effort par le règlement de cette crise politique interne et le renforcement du respect des droits de l'homme.

Enfin, nous voudrions souligner que nous continuons d'appuyer la résolution 2303 (2016), dans laquelle le Conseil a prié le Secrétaire général de lui faire rapport sur la situation au Burundi tous les trois mois. Nous sommes préoccupés par le fait que l'ONU ne présente pas les rapports requis par le Conseil en temps voulu.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine remercie le Sous-Secrétaire général, M. Fernandez-Taranco, le Commissaire de l'Union africaine, M. Chergui, et l'Ambassadeur Lauber de leurs exposés. La Chine se félicite de la visite que l'Ambassadeur Lauber a effectuée récemment au Burundi, qui contribuera à renforcer l'entente mutuelle et la coopération entre le Burundi et l'ONU ainsi que la communauté internationale dans son ensemble.

Ces dernières années, la situation politique et sécuritaire au Burundi est restée stable et le Gouvernement s'est efforcé d'appliquer l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation afin de promouvoir la réconciliation entre les différents groupes ethniques du pays et de maintenir la stabilité intérieure. Il a élaboré un plan décennal de développement pour la période 2018-2027 et coopère activement au niveau international dans les domaines économique et social. Au cours des quatre dernières années, plus de 60 000 réfugiés burundais sont rentrés de leur plein gré depuis les pays voisins, ce qui témoigne de l'amélioration continue de la situation au Burundi et des aspirations profondes de son gouvernement et de son peuple à la paix et au développement. Toutefois, la paix, la stabilité et le développement au Burundi ne peuvent être réalisés sans l'appui et l'assistance de la communauté internationale.

La Chine estime que la communauté internationale doit concentrer ses efforts sur deux domaines. Elle doit d'abord respecter pleinement l'appropriation et le rôle de chef de file du Burundi et créer un environnement extérieur propice à la paix et à la stabilité dans le pays. À la fin de l'année dernière, le Gouvernement burundais a lancé les préparatifs pour les élections de 2020. En concertation avec les différents partis politiques du pays, il a élaboré une feuille de route pour les élections, créé la Commission électorale nationale indépendante et s'est engagé à mobiliser tous les fonds nécessaires pour les élections, ce qui démontre pleinement sa capacité et sa détermination ainsi que celles du peuple burundais à s'occuper de leurs propres problèmes.

Étant donné que les élections relèvent des affaires intérieures de tout pays, il importe de veiller à ce que la communauté internationale respecte pleinement la prise en charge des élections par le Burundi et son rôle de chef de file dans ce domaine et qu'elle fournisse une assistance adaptée aux besoins du Gouvernement. Le Gouvernement burundais a déclaré à maintes reprises que sa situation ne constituait pas une menace pour la paix et la sécurité régionales et que la question du

Burundi ne devait pas rester inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Le Conseil doit tenir sérieusement compte des vues du Burundi et procéder en temps voulu aux ajustements appropriés à la lumière de l'évolution récente de la situation.

Deuxièmement, il est vital de continuer à accroître l'aide humanitaire et socioéconomique destinée au Burundi. Nous espérons que la communauté internationale et les partenaires internationaux honoreront leurs engagements en temps voulu, appuieront la poursuite du retour des réfugiés burundais et contribueront au redressement socioéconomique du pays, conformément au plan de développement élaboré par le Gouvernement. Les organisations et institutions internationales compétentes doivent reprendre dans les meilleurs délais leur coopération économique avec le Burundi ainsi que leur aide au développement. La Chine salue et appuie les efforts déployés par la Commission de consolidation de la paix et l'équipe de pays des Nations Unies pour continuer de fournir une assistance constructive au Burundi. Appuyant activement le processus politique et la reconstruction nationale du Burundi, elle fait tout ce qui est en son pouvoir pour apporter son aide dans de nombreux secteurs, notamment l'agriculture, l'éducation et le développement des infrastructures. Nous sommes prêts à continuer de contribuer à la paix, à la stabilité et au développement durable au Burundi.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de l'organisation de la présente séance et des exposés complémentaires de nos intervenants, M. Fernandez-Taranco, M. Chergui et l'Ambassadeur Lauber.

Le Pérou prend note des récents faits nouveaux concernant les préparatifs des élections législatives au Burundi, notamment l'adoption d'un code électoral et l'annonce importante faite par le Président Nkurunziza qu'il ne se présenterait pas aux élections. Nous espérons que d'autres mesures seront prises pour garantir la nature inclusive, crédible et transparente du processus, conformément à la feuille de route de Kayanza, et qu'elles se traduiront par une consolidation effective de l'état de droit et des institutions démocratiques du pays. Il sera particulièrement important de promouvoir et de garantir la participation libre et entière de toutes les forces à la vie politique du Burundi. Le succès de ces efforts dépendra dans une large mesure de l'accompagnement de la communauté internationale et en particulier du suivi et de l'appui de l'Union africaine et de la Communauté

d'Afrique de l'Est, qui assument une responsabilité centrale dans ces processus. Nous estimons également qu'il est fondamental d'intensifier en parallèle et dans l'urgence les efforts visant à revitaliser le dialogue inter-burundais, plateforme idéale pour prendre des engagements politiques qui permettront d'avancer sur la voie d'une paix durable.

En outre, conformément à l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, nous soulignons l'importance du processus de réconciliation nationale, en particulier le travail de la Commission Vérité et réconciliation, organe chargé de jeter les bases qui permettront de redonner à la population burundaise confiance en ses institutions. Il sera également essentiel d'éviter de nouvelles escalades de la violence à la frontière qui compromettent la stabilité et la sécurité du pays et de la région. À cet égard, nous saluons les progrès réalisés au niveau communautaire dans le règlement des conflits et, en particulier, la participation de groupes de femmes médiatrices, qui, avec les jeunes, sont appelés à participer plus activement au processus politique du pays.

Le Pérou note avec préoccupation la persistance des informations faisant état de violations des droits de l'homme au Burundi et souligne combien il importe que ces informations fassent l'objet d'enquêtes en bonne et due forme et que les responsables soient poursuivis et punis. Nous exhortons également le Gouvernement burundais à renforcer sa coopération avec les divers mécanismes de protection des droits de l'homme des Nations Unies et avec les organisations indépendantes de la société civile.

Nous insistons également sur l'urgence de s'attaquer en parallèle à la situation humanitaire, en particulier en ce qui concerne les milliers de réfugiés et de personnes déplacées. Cela suppose de garantir les ressources financières nécessaires et surtout d'afficher la volonté politique pour leur permettre de rentrer chez eux en toute sécurité et dans la dignité, en vue de leur réintégration dans le pays selon des paramètres internationalement reconnus. Nous soulignons la nécessité de mettre en œuvre le plan d'aide régional pour les réfugiés du Burundi pour la période 2019-2020 et de compter sur le précieux appui du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

Nous considérons également qu'il est également indispensable de mettre en œuvre le plan national de développement du Burundi pour la période 2018-2027 et le plan-cadre des Nations Unies pour

l'aide au développement pour la période 2019-2023, car il s'agit d'outils pertinents qui sont susceptibles de contribuer à la stabilité politique et au développement socioéconomique du Burundi à moyen et long terme.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer l'attachement du Pérou à l'instauration d'une paix durable au Burundi, ce qui contribuera à la stabilité régionale et permettra d'appuyer l'important travail accompli par l'Envoyé spécial Michel Kafando en faveur de cet objectif que nous partageons tous.

M. Repkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions de leurs exposés circonstanciés le Sous-Secrétaire général Oscar Fernandez-Taranco, M. Smaïl Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, et M. Jürg Lauber, Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent de la Suisse.

À vrai dire, nous ne comprenons pas vraiment pourquoi nos collègues du Conseil de sécurité ont insisté sur la tenue de cette séance aujourd'hui. Nous savons tous que fort heureusement, cela fait longtemps que la communauté internationale n'a plus reçu de nouvelle alarmante du Burundi. D'après les diplomates de Bujumbura, nous savons que la situation y est calme et que la tendance est à la normalisation. Nous attirons l'attention sur la stabilité de la situation en matière de sécurité et sur la réduction significative de la violence, notamment en ce qui concerne les attaques de l'opposition radicale contre les infrastructures civiles. Les réfugiés qui se trouvent dans les pays voisins rentrent au Burundi, la rapidité de ce processus ne dépendant que de la disponibilité des ressources nécessaires à leur installation.

Nous voulons rappeler une fois de plus au Conseil un événement clef du règlement inter-burundais qui a eu lieu il y a un an. Le référendum constitutionnel s'est déroulé dans le calme avec la participation d'une majorité écrasante de la population burundaise. Nous notons que la réforme constitutionnelle a été soutenue par une majorité d'électeurs – plus de 73 % – et que le référendum lui-même a été précédé par une campagne d'information démocratique et transparente.

Nous appelons une fois de plus au respect de la souveraineté du Burundi. La Fédération de Russie s'oppose catégoriquement à toute ingérence dans les affaires intérieures du pays, y compris dans le contexte des élections législatives et présidentielle prévues en 2020. Comme nous le savons, le peuple burundais

prépare déjà activement les élections. Plus précisément, il est déjà prévu de financer les élections à partir du budget national. La Commission électorale nationale indépendante fonctionne, et le Parlement a promulgué des amendements au code électoral à une écrasante majorité. Il importe également qu'il y ait un dialogue permanent entre les forces politiques du pays, comme en témoigne l'adoption de la feuille de route de Kayanza par une majorité de partis politiques. Nous exhortons les autorités et l'opposition à s'abstenir de tout discours mutuellement négatif et à se concentrer sur la préparation des élections. La raison initiale du conflit qui oppose les forces politiques burundaises a disparu depuis longtemps. Le Président Nkurunziza a promis à plusieurs reprises qu'il ne se présenterait pas à la prochaine élection.

Nous pensons qu'en ce moment, le Gouvernement burundais a particulièrement besoin d'aide sur le plan socioéconomique. À cet égard, nous nous félicitons de l'adoption par Bujumbura d'un plan national de développement pour la période 2018-2027. Nous pensons que de la levée des sanctions économiques à l'encontre du Burundi, en pleine conformité avec les décisions des Sommets de l'Union africaine tenus à Nouakchott en juillet 2018 et à Addis-Abeba en février dernier, pourrait faciliter la réalisation de nouveaux progrès dans ce domaine.

D'une manière générale, nous sommes fermement convaincus que la situation au Burundi ne représente pas une menace pour la paix et la sécurité internationales. L'attention que le Conseil de sécurité continue de lui accorder est depuis longtemps contre-productive, et nos discussions n'ont rien fait d'autre que d'aider l'opposition intransigeante à compliquer les processus politiques internes du pays. Il est essentiel que nous retirions le Burundi de l'ordre du jour surchargé du Conseil.

M. Heusgen (Allemagne) (*parle en anglais*) : En ce qui concerne ce que vous avez dit au début de la présente séance, Monsieur le Président, à savoir que tous les participants doivent limiter leurs déclarations à cinq minutes ou moins, je ne verrais pas d'inconvénients à ce que vous rameniez le sablier pour nous aider à cet égard.

Contrairement à mon collègue russe, je pense qu'il est très opportun que cette question figure à nouveau à l'ordre du jour, car nous pensons qu'elle représente toujours une menace pour la paix et la sécurité. La crise politique interne au Burundi n'est pas réglée, les conditions de sécurité y sont instables et il existe des tensions dans les régions voisines. Je sais que notre ami

l'Ambassadeur du Burundi, qui estime que la question ne doit pas être débattue dans cette instance, partage également cette réticence à l'inscrire à l'ordre du jour du Conseil. Mais tout d'abord, comme nous l'avons entendu aujourd'hui, un certain nombre de crises, tant nationales que régionales, se poursuivent. Nous avons également entendu très clairement que tous les représentants de la région et de l'Organisation des Nations Unies sont prêts à apporter leur aide. Il a été très encourageant de constater l'action que mènent la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), l'Union africaine, l'ONU, la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix.

Cette mobilisation internationale est absolument essentielle pour répondre aux besoins du pays, à savoir des élections libres, justes et transparentes et la promotion du processus de réconciliation et du développement socioéconomique. Nous avons entendu les chiffres sur le nombre de réfugiés, ainsi que sur les conséquences des changements climatiques. Les réfugiés doivent être réintégrés et la participation des femmes et des jeunes doit être encouragée. À cet égard, je prie l'Ambassadeur du Burundi d'accepter cet appui. Dans le même temps, j'exhorte également les pays de la région voisine, notamment la CAE et les garants de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, à poursuivre leur collaboration et à veiller à ce que des progrès soient réalisés.

Il est très triste que l'ancien Président Kafando n'ait pas été reçu lors de sa dernière visite en date au Burundi. J'ai écouté ma collègue de l'Afrique du Sud dire clairement que le Président Kafando mène une action cruciale dans ce pays. En conséquence, j'exhorte une fois de plus le Burundi à continuer de préparer les élections. Il est très positif que des mesures aient été déjà prises à cet égard, mais nous entendons également des informations selon lesquelles des représentants politiques de l'opposition sont arrêtés. Et selon la loi burundaise, les acteurs politiques vivant en exil ne sont pas autorisés à se présenter aux élections. Nous appelons en outre à ce que les médias indépendants – la BBC, mais aussi d'autres médias – soient autorisés à travailler librement dans le pays.

En ce qui concerne les droits de l'homme, j'ai écouté les intervenants parler de la situation préoccupante relative aux droits de l'homme, avec, selon leurs dires, des menaces qui pèsent sur la société civile et sur les libertés civiles. En conséquence, je demande à l'Ambassadeur à faire tout ce qui est en son pouvoir pour

permettre au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de revenir à Bujumbura.

Sur le volet socioéconomique, je tiens également à m'associer aux propos de l'Ambassadeur Lauber sur l'importance d'appuyer le plan national de développement. Le Fonds pour la consolidation de la paix est prêt à le faire. Encore une fois, je pense que la communauté internationale veut apporter son soutien au Burundi. Nous ne sommes pas son ennemi, mais plutôt son partisan. Nous voulons qu'il s'engage dans la bonne direction, et pour ce faire, il a besoin d'élections, de développement socioéconomique, de respect des droits de l'homme et de pluralité.

M. Syihab (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier tous les orateurs de leurs exposés éclairants et complets, qui nous informent que la situation au Burundi reste relativement calme, ce qui est un bon signe. Nous avons également noté que les rapports de l'année écoulée font état d'une paix relative. Nous espérons que cela va continuer.

Alors que nous nous réjouissons à la perspective des élections de 2020, nous nous félicitons de l'initiative consistant à se les approprier au niveau national et à en assumer la responsabilité financière. Nous notons que beaucoup reste à faire, et nous exhortons le Gouvernement burundais à collaborer avec les mécanismes des Nations Unies dans la région. Nous sommes d'accord avec M. Chergui pour dire que les élections de 2020 doivent donner un élan à l'unité au Burundi. Sur cette base, je ferai aujourd'hui trois remarques pertinentes.

Premièrement, les organisations régionales et sous-régionales doivent disposer d'un cadre adéquat pour appuyer le Burundi. Nous saluons les efforts déployés par l'Union africaine et la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), et prenons note du rapport final sur le processus de dialogue inter-burundais dirigé par la CAE au Sommet d'Arusha cette année. À cet égard, l'Indonésie salue les efforts déployés par le médiateur, le Président Yoweri Museveni de l'Ouganda, et par le facilitateur, l'ancien Président Benjamin Mkapa de la République-Unie de Tanzanie, ainsi que l'action menée par l'Envoyé spécial et ancien Président du Faso, Michel Kafando, et par la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix.

Deuxièmement, l'Indonésie appelle à intensifier l'aide humanitaire pour le Burundi. Nous notons avec prudence que, selon le rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le nombre des

réfugiés retournant au Burundi atteindra un pic en 2019, avec plus de 100 000 retours, contre 58 262 en 2018. Le mois de mai a été le point culminant des retours de l'an dernier. Nous avons appris que des projets transfrontaliers novateurs, appuyés par le Fonds pour la consolidation de la paix, avaient amélioré la coexistence entre rapatriés, réfugiés et communautés d'accueil dans certaines zones ciblées. Pourtant, il est déchirant d'entendre que le plan régional d'intervention pour les réfugiés du Burundi compte parmi les appels de fonds les moins financés au monde. J'exhorte les pays à continuer d'appuyer le Burundi et à honorer leurs engagements à l'égard de ce pays.

Troisièmement, nous devons veiller à ce que le conflit ne reprenne pas au Burundi, même après 2020. Le rôle de la Commission de consolidation de la paix est en effet crucial à cet égard, et c'est pourquoi nous nous félicitons des recommandations de la Commission de consolidation de la paix, que l'Ambassadeur Lauber a formulées et qui consistent notamment à encourager le Burundi à identifier les types d'assistance dont il a besoin pour préparer les élections de 2020, à encourager les partenaires bilatéraux et multilatéraux à créer les conditions propices au retour de l'assistance qui avait été suspendue, y compris le retour des réfugiés, et à favoriser la réconciliation et le dialogue entre tous les acteurs afin d'apaiser les tensions. À cet égard, la Commission de consolidation de la paix aura certainement un rôle plus important à jouer au Burundi à l'avenir. Le Conseil de sécurité doit pouvoir appuyer à distance le rôle de la Commission de consolidation de la paix et contribuer à la réalisation des activités de consolidation de la paix au Burundi. En fournissant ce cadre, nous renforcerons certainement notre action collective au Burundi, dont l'objectif est de prévenir une reprise du conflit, et nous y contribuerons.

L'Indonésie réitère son plein appui à l'action de la Commission de consolidation de la paix et encourage les partenaires et les donateurs à maintenir leurs engagements envers le Fonds pour la consolidation de la paix. La paix est un luxe difficile à obtenir et plus difficile encore à préserver. L'Indonésie se réjouit à la perspective de travailler de concert avec le Burundi en tant que partenaires, et de faire part de notre propre expérience.

M. Lewicki (Pologne) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier le Sous-Secrétaire général Fernandez-Taranco, l'Ambassadeur Lauber, de la Suisse,

et le Commissaire Chergui de l'Union africaine, pour leurs très précieuses contributions à notre débat.

Nous sommes d'accord avec les autres délégations qui ont souligné qu'il est pleinement justifié que le Conseil examine la situation au Burundi, en particulier dans le contexte des préparatifs des élections prévues en 2020 et, par conséquent, de l'importance cruciale du Burundi en termes de paix et de sécurité dans la région. Je voudrais souligner que nous sommes ici au Conseil pour aider le Burundi à renforcer la paix et la stabilité sur son territoire et à améliorer le bien-être de sa population.

Comme cela a été souligné par de nombreuses délégations, notamment celle de l'Afrique du Sud, les organisations régionales et sous-régionales continuent de jouer un rôle essentiel s'agissant de relever les défis auxquels sont confrontés les Burundais. À cet égard, la Pologne salue tous les efforts déployés jusqu'à présent par la Communauté d'Afrique de l'Est pour permettre un dialogue interburundais sans exclusive. Nous encourageons aussi tous les partenaires régionaux, notamment l'Union africaine, à s'engager dans le processus de médiation, ce qui pourrait aboutir à une feuille de route largement acceptée, ouvrant la voie à des élections crédibles en 2020.

Plusieurs délégations ont aussi soulevé l'importante question de la situation des droits de l'homme au Burundi. Je voudrais à nouveau réaffirmer que nous considérons les droits de l'homme comme l'un des piliers du système des Nations Unies. Le pilier droits de l'homme est strictement lié à ceux de la paix et de la sécurité et du développement et doit donc être traité de façon globale. C'est pourquoi nous appelons les autorités burundaises à reprendre leur coopération avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et avec tous les mécanismes du Conseil des droits de l'homme. Nous prions instamment aussi les autorités burundaises de coopérer pleinement avec la Commission d'enquête sur le Burundi créée par le Conseil des droits de l'homme.

Je voudrais également ajouter que les autorités burundaises sont tenues de respecter et de promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales, notamment les libertés d'expression et de réunion, tel que stipulé dans la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et dans d'autres instruments internationaux et régionaux auxquels le Burundi est partie. Ce n'est pas une question de valeurs ou de choix, mais tout simplement une obligation juridique, car une

fois qu'un État est partie à un instrument juridique, il est tenu d'en appliquer les dispositions.

Nous sommes également préoccupés par la situation humanitaire au Burundi. Comme nous venons de l'apprendre du Sous-Secrétaire général Fernandez-Taranco, près de 2 millions de personnes sont exposées au risque d'insécurité alimentaire, ce qui est pour nous une information très troublante.

L'impasse politique continue d'aggraver la situation humanitaire dans le pays et d'entraver son développement. À cet égard, nous saluons les efforts que déploient la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix et son Président, l'Ambassadeur Lauber, pour améliorer durablement la société burundaise et les conditions de vie de la population.

Nous demandons instamment aux autorités du Burundi d'améliorer la bonne gouvernance, car sans une bonne gouvernance et sans des institutions solides et fiables, il est extrêmement difficile de promouvoir le développement et de concrétiser tous les droits de l'homme, notamment les droits économiques et sociaux. Nous leur demandons instamment aussi de garantir la liberté de la presse et d'ouvrir un espace démocratique avant les élections prévues en 2020.

Pour terminer, je voudrais souligner qu'un dialogue inclusif entre toutes les parties concernées est le seul moyen possible de parvenir à une solution durable à la crise politique. Il est essentiel de relever les défis actuels de façon durable et de permettre que les élections prévues en 2020 se déroulent dans des conditions satisfaisantes. La société burundaise, terriblement affectée par un conflit qui dure depuis des années, a le droit de faire connaître ses préférences à ses dirigeants nationaux dans le cadre d'élections libres, ouvertes et régulières, dans la lettre et l'esprit de l'Accord d'Arusha.

Le Président (*parle en arabe*) : Je vais maintenant faire une déclaration à titre national.

Je voudrais tout d'abord remercier M. Fernandez-Taranco, M. Smaïl Chergui, et l'Ambassadeur Jürg Lauber de leurs exposés.

Depuis le référendum constitutionnel du 17 mai 2018, auquel ont participé la plupart des partis politiques burundais, la situation au Burundi reste caractérisée par le calme, en comparaison avec celle qui prévalait lors de l'éclatement de la crise en 2015. Nous espérons que cette situation perdurera jusqu'à

la tenue de l'élection présidentielle en 2020 à laquelle, nous l'espérons, participeront tous les secteurs de la société burundaise, l'ensemble des partis politiques et les acteurs de la société civile, notamment les jeunes et les femmes. Nous espérons aussi qu'elle sera libre, régulière, transparente et crédible, que l'exercice de la liberté d'expression sera garanti, et que les organisations régionales et internationales seront autorisées à l'observer.

Je voudrais aussi saluer les mesures que prend le Gouvernement de la République du Burundi pour promouvoir le processus politique, telles que l'adoption d'une feuille de route avant les élections et la mise en place d'une Commission électorale nationale indépendante, ainsi que sa décision de financer entièrement l'élection de 2020 sur le budget national.

L'annonce par le Président Nkurunziza qu'il ne sera portera pas candidat à la prochaine élection atteste le sérieux du Gouvernement burundais s'agissant de la tenue de l'élection l'an prochain et du transfert du pouvoir à un nouveau Président. Dans ce contexte, nous voudrions saluer aussi les efforts que déploient l'Union africaine et la Communauté d'Afrique de l'Est pour permettre un règlement pacifique des problèmes politiques et de sécurité au Burundi, à travers un dialogue sans exclusive sur la base de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi.

Nous attendons également des États membres de la Communauté d'Afrique de l'Est qu'ils jouent un rôle plus dynamique et qu'ils collaborent avec le Gouvernement burundais et avec les organisations internationales et régionales telles que l'ONU, l'Union africaine et l'Union européenne, en vue d'apporter la stabilité souhaitée au Burundi. Le dialogue avec les pays voisins et les organisations internationales et régionales est l'un des éléments essentiels d'une solution durable au Burundi.

S'agissant de la situation en matière de sécurité au Burundi, celle-ci s'est caractérisée ces derniers temps par le calme et continue de s'améliorer en dépit de certains incidents de violence et de la poursuite des activités de groupes armés. Nous souhaitons vivement à cet égard que la situation qui prévaut actuellement en matière de sécurité continue de s'améliorer, comme elle n'a cessé de l'être depuis le début de l'année. Nous espérons aussi que le Gouvernement burundais mettra à profit cette situation ainsi que la stabilité relative qui règne pour redoubler d'efforts visant à organiser un dialogue national, amener tous les partis politiques

à la table des négociations et parvenir à un accord garantissant que les élections se tiennent en 2020 dans la sécurité et en l'absence de violences.

Pour ce qui est de la situation humanitaire, de la situation des droits de l'homme et du retour des réfugiés, malgré l'amélioration enregistrée par rapport à 2017 et la baisse du nombre des personnes exposées au risque d'insécurité alimentaire, la situation humanitaire continue d'être source de préoccupation eu égard à la poursuite des violations des droits de l'homme, des actes de violence et des disparitions forcées. Il s'agit là de violations des principes des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Nous demandons que ces violations cessent et que les responsables répondent de leurs actes et soient traduits en justice.

En ce qui concerne le retour progressif des réfugiés, à la suite de l'accord tripartite signé entre la Tanzanie, le Burundi et le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, je voudrais souligner la nécessité d'intensifier les efforts et les activités du Gouvernement burundais pour garantir la réinsertion socioéconomique des réfugiés et leur fournir les garanties nécessaires une fois rentrés chez eux.

S'agissant du développement et de la situation socioéconomique, je voudrais souligner que les activités de développement et de réforme sont des facteurs essentiels pour tout gouvernement qui souhaite promouvoir le bien-être de sa société et assurer un avenir sûr. L'adoption par le Gouvernement burundais, le 22 août 2018, d'un plan national de développement portant sur une période de 10 ans, qui comprend des objectifs liés aux principes du développement durable et met l'accent sur les zones rurales du Burundi, est un pas dans la bonne direction vers la réforme, l'amélioration des moyens de subsistance et des conditions économiques de la population burundaise et la réalisation des intérêts communs de tous les groupes sociaux. Nous espérons donc que le plan de développement se traduira par des progrès réels de l'économie du pays et contribuera à stabiliser la situation politique et humanitaire et les conditions de sécurité.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au représentant du Burundi.

M. Shingiro (Burundi) : Comme c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, Monsieur le Président, je voudrais tout naturellement vous exprimer mes chaleureuses félicitations, à vous

personnellement et à votre pays le Koweït, pour votre accession méritée à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juin 2019. Connaissant votre attachement aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et à la primauté du droit international, je suis particulièrement content de vous voir présider le Conseil pour la deuxième fois durant votre mandat de deux ans. Je voudrais également remercier mon collègue, l'Ambassadeur Jürg Lauber, Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, pour sa contribution constructive à ce débat, au lendemain de sa visite au Burundi du 6 au 10 mai. Qu'il me soit aussi permis de remercier le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, mon cher ami et frère Smail Chergui, pour sa contribution à ce briefing par vidéo-conférence depuis le siège de l'Union africaine à Addis-Abeba, même si certains de ses propos s'écartent dangereusement de la décision prise par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à leur sommet des 10 et 11 février.

Lors de ce sommet, les chefs d'État ont abordé très rapidement quatre points. Premièrement, ils ont félicité le Gouvernement du Burundi pour les préparatifs des élections de 2020. Deuxièmement, ils ont salué la déclaration du Président Nkurunziza de ne pas se représenter aux élections de 2020. Troisièmement, ils ont lancé un appel à la tenue d'élections paisibles au Burundi. Quatrièmement enfin, ils ont appelé à la levée des sanctions qui pèsent sur le Burundi. Il s'agit des quatre messages qui constituent la substance de la décision prise lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine en février. Les propos de M. Chergui relataient les propos du sommet qui a eu lieu à Nouakchott, en Mauritanie, il y a de cela une année, en 2018. Je pense que l'expert qui a préparé sa présentation a utilisé le Sommet de 2018, plutôt que d'utiliser le Sommet tenu en février, il y a trois mois. Nous estimons donc que les décisions prises par les chefs d'État lors du Sommet de février priment sur toute autre considération et sur les propos du Secrétariat de l'Union africaine. Je voulais faire cette nuance avant de continuer.

Enfin, je souhaite remercier les autres membres du Conseil qui ne ménagent aucun effort pour soutenir le respect des principes consacrés par la Charte des Nations Unies dans le traitement de la situation au Burundi devant le Conseil.

Nous regrettons encore une fois qu'il existe encore quelques pays qui maintiennent manifestement

des positions figées depuis plus de quatre ans, au lieu de faire la lecture de la situation au Burundi avec objectivité et discernement. Certains sont allés jusqu'à former une coalition de cinq pour réclamer une réunion inopportune sur le Burundi le mois dernier (voir S/PV.8538), comme s'il y avait une situation d'urgence dans notre pays, le Burundi. Ce qui est étonnant dans tout cela, c'est que certains de ces pays qui nous lancent des flèches depuis quatre ans sans interruption se trouvent eux aussi en difficulté. Certains d'entre eux connaissent une crise institutionnelle majeure. D'autres connaissent une crise identitaire ou une crise sociale aiguë. D'autres encore connaissent ces trois crises. Mais ils continuent à s'occuper du Burundi. C'était juste une parenthèse.

Même si cette réunion nous a été imposée, il me plaît d'y participer et de faire au Conseil le tour d'horizon de la situation générale dans mon pays depuis la dernière réunion du Conseil sur le Burundi, le 19 février 2019 (voir S/PV.8465), tout en espérant que ce briefing sera le dernier sur mon pays, le Burundi, qui ne cesse de réclamer légitimement son retrait de l'ordre du jour très chargé du Conseil.

Comme l'a si bien dit mon collègue, l'Ambassadeur Jürg Lauber, qui détient des informations de première main après sa visite au Burundi le mois dernier, je puis à mon tour confirmer aux membres du Conseil que depuis 2017, la situation politique et sécuritaire au Burundi est tranquille, stable et entièrement maîtrisée. Les préparatifs des élections de 2020 sont très avancés, aussi bien sur le plan organisationnel que budgétaire. Les mécanismes nationaux sur la préparation des élections se mettent progressivement en place, pendant que les gestes d'apaisement favorisant un climat propice à la tenue des élections paisibles l'année prochaine ne cessent de se multiplier. Sans être exhaustif, je citerai notamment les mesures suivantes.

La Constitution du 7 juin 2018 constitue déjà le premier cadre légal fondamental pour l'organisation des élections de 2020. La feuille de route de Kayanza conduisant aux élections pacifiques de 2020 a été adoptée avec un large soutien de toute la classe politique. La Commission électorale nationale indépendante (CENI) est déjà constituée et elle est opérationnelle. Le code électoral révisé a été adopté par le Parlement burundais en avril 2019, à savoir par des députés du parti au pouvoir et de l'opposant Agathon Rwaswa ensemble dans un climat de compromis et un esprit d'échange mutuel, avec un score de 105 voix sur 108. Le Conseil comprendra donc que le code électoral est consensuel. Il a également été

décidé de financer l'ensemble du cycle électoral avec les ressources nationales.

L'espace politique dans le pays a été élargi avec l'agrément du nouveau parti de l'opposition, le Congrès national pour la liberté, de l'honorable Agathon Rwaswa. Contrairement à ce qui se dit, ce parti poursuit l'ouverture de ses nouvelles représentations à l'intérieur du pays sans aucune entrave. La décision du Président de la République de renoncer volontairement à ses droits constitutionnels de se représenter aux élections de 2020 constitue un geste de haute valeur politique et démocratique, qui pourrait servir d'exemple sur tout le continent et ailleurs. La libération, au début de l'année, de plus de 2 000 prisonniers, incluant les jeunes casseurs et insurgés de 2015, rentre également dans cette campagne visant à promouvoir la réconciliation et la tolérance politique avant le grand rendez-vous électoral de 2020 et au-delà.

Toujours sur l'aspect organisationnel des élections, le Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, qui s'est tenu du 10 au 11 février à Addis-Abeba, a félicité le Gouvernement burundais d'avoir initié les processus préparatoires des élections de 2020, en particulier la création de la CENI, ainsi que de la Commission Vérité et réconciliation. Le Sommet a salué en outre la déclaration faite par le Président de la République de ne pas se représenter à l'élection présidentielle de 2020, et a exhorté le Gouvernement et les partis politiques à travailler ensemble pour le bon déroulement des prochaines élections. À la même occasion, le Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a réitéré à l'Union européenne sa demande tendant à ce que soient levées immédiatement les sanctions unilatérales et immorales qui pèsent sur le Burundi et son peuple.

En ce qui concerne le dialogue entre les partis politiques en vue de l'organisation des élections de 2020, il se poursuit normalement au Burundi dans un esprit d'ouverture et de tolérance politique. Ma délégation rappelle que c'est grâce à ce dialogue que la quasi-totalité des décisions qui ont été prises au Burundi ont été consensuelles. Il s'agit notamment de la feuille de route de Kayanza en vue des élections paisibles en 2020, de la mise en place de la CENI, de l'adoption du code électoral par le Parlement et du retour au pays de plusieurs leaders politiques qui avaient fui le pays en 2015. Parmi eux figurent des anciens Présidents et Vice-Présidents de la République, des membres du Parlement,

ainsi que des hauts cadres de l'État qui sont aujourd'hui intégrés dans leur vie politique et professionnelle.

Les acteurs étrangers qui semblent vouloir ramener cette question de dialogue hors du Burundi, alors que la facilitation a été clôturée le 1^{er} février 2019, visent trois choses. Premièrement, ces acteurs visent à déstabiliser le Burundi à la veille des élections de 2020; deuxièmement, ils visent à donner un coup de pouce aux putschistes de 2015, aujourd'hui en cavale, hébergés, nourris et protégés par ces mêmes acteurs qui ne cessent d'agresser diplomatiquement et politiquement le Burundi depuis 2015; et troisièmement, ils visent à détourner l'attention des Burundais de l'essentiel, c'est-à-dire l'organisation des élections de 2020 et la mise en œuvre du Plan national de développement. Tous ces acteurs exogènes devront, le moment venu, assumer leur part de responsabilité dans toutes les conséquences de leur ingérence dans les affaires qui relèvent de la souveraineté du Burundi. Les Burundais et le monde les observent. Pour sa part, le peuple burundais restera opposé, par principe, en tout temps, tout lieu et en toute circonstance, à toute tentative d'ingérence étrangère, qu'elle soit étatique ou le fait d'une organisation régionale ou internationale.

Sur le plan sécuritaire, la situation au Burundi est généralement très bonne sur toute l'étendue du territoire. Du nord au sud, de l'ouest à l'est, en passant par le centre, la nuit comme le jour, les citoyens burundais jouissent de leurs droits civiques et politiques en toute quiétude. Ce constat positif sur le plan sécuritaire est partagé par tous les acteurs régionaux et internationaux de bonne foi qui visitent notre pays depuis 2017, et ce, jusqu'à nos jours. La dernière visite en date est celle du Président Félix Antoine Tshilombo Tshisekedi, de la République démocratique du Congo, qui a effectué une visite de travail au Burundi aujourd'hui, pour s'entretenir avec son homologue burundais, S. E. M. Pierre Nkurunziza, Président de la République du Burundi, sur des sujets d'intérêt commun sur le plan bilatéral, régional et international.

Pour ce qui est de la situation humanitaire, nous nous félicitons du retour massif et volontaire des réfugiés burundais qui avaient fui le pays en 2015. Au-delà des milliers de Burundais qui rentrent d'eux-mêmes, sans l'assistance du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, entre le 1^{er} août 2017 et le 29 mai 2019, 70 285 réfugiés ont été rapatriés volontairement au Burundi, en provenance principalement de Tanzanie, mais aussi du Kenya, de l'Ouganda et de la République

démocratique du Congo. Tout près de nous, le 11 juin, cette semaine, 397 réfugiés sont rentrés au pays via la frontière sud du Burundi, en provenance des pays voisins. Ce mouvement de retour volontaire massif est une manifestation évidente du retour de la paix, la tranquillité et la stabilité dans le pays, nonobstant certains propos de certains acteurs étrangers qui continuent de gonfler délibérément le nombre de réfugiés encore en exil pour maintenir le Burundi dans une psychose de crise artificielle. Au-delà des efforts nationaux, le soutien de nos partenaires dans les opérations d'accueil et de réinsertion socioéconomique de ces milliers de réfugiés de retour dans le pays reste nécessaire. Il en est de même pour les communautés locales d'accueil qui doivent elles aussi être soutenues.

En ce qui concerne la présence du Burundi à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, il est clair que nous y sommes pour des raisons politiques et des intérêts extérieurs, qui n'ont rien à voir avec le bien-être du peuple burundais. La situation politico-sécuritaire actuelle dans le pays ne constitue aucune menace à la paix et à la sécurité internationale pour justifier le maintien arbitraire de mon pays à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. L'organisation en cascade des réunions sur le Burundi, qui ne sont pas motivées par la réalité du terrain, constitue un facteur de déstabilisation du pays au lieu de favoriser la paix et la tranquillité. De telles réunions intempestives donnent indirectement un coup de pouce aux putschistes de 2015 qui ont fui le pays et qui sont recherchés par la justice burundaise. Nous réitérons donc notre appel légitime pour le retrait du Burundi de l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Le temps précieux consacré au Burundi peut être alloué aux autres zones en ébullition, qui sont légion. La place du Burundi devrait être au niveau des agences et programmes des Nations Unies traitant du développement socioéconomique pour accompagner les efforts nationaux dans la mise en œuvre du Plan national de développement et des objectifs de développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Nous rejetons cette agression politico-diplomatique injustifiée contre le Burundi et son peuple. La diplomatie des muscles doit céder la place à la coopération mutuellement bénéfique et respectueuse. Ce ne sont pas ce genre de pressions à deux poids, deux mesures, disproportionnées et injustes qui vont nous remettre à genoux 57 ans après la fin de la colonisation dans notre pays, une période cauchemardesque dont le peuple burundais essaie encore de se réveiller aujourd'hui. Que les acteurs

étrangers cessent d'infantiliser le peuple burundais. Le peuple burundais est un peuple fier, digne et très attaché à son indépendance politique et à ses valeurs d'*ubuntu*. Il est suffisamment mature pour s'occuper de ses affaires sans aucune interférence étrangère, qu'elle soit proche de nos frontières ou lointaine. Toute tentative d'entrer dans notre cuisine interne sans y être invité se heurtera toujours au sursaut et au patriotisme burundais, comme ce fut le cas lors de la conspiration pour le changement de régime en 2015. Nous sommes conscients que le complot de 2015 n'est pas mort et enterré. Certains acteurs cherchent à le ressusciter par des moyens subtils, moins apparents et plus difficiles à déceler à première vue, mais qui n'échappent pas, heureusement, à notre vigilance.

Pour conclure, ma délégation souhaite souligner deux chantiers majeurs qui sont actuellement au centre de l'attention des Burundais. Il s'agit du processus électoral de 2020 et du processus de mise en œuvre du Plan national de développement du Burundi. Le premier chantier est le processus de mise en œuvre du Plan national de développement, qui s'étale sur une période de 10 ans allant de 2018 à 2027. Le Gouvernement burundais s'est engagé à redoubler d'efforts pour mobiliser les ressources domestiques nécessaires pour financer la majeure partie des priorités identifiées. Nous remercions d'ailleurs l'équipe de pays des Nations Unies au Burundi pour son accompagnement et invitons les partenaires qui le souhaitent à y contribuer. Le deuxième chantier majeur qui tient à cœur aux Burundais en ce

moment est l'organisation des élections de 2020. Il s'agit ici d'une affaire interne qui relève exclusivement de la souveraineté nationale. Tout accompagnement à ce processus doit être fourni sur demande du Gouvernement burundais, conformément aux principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. Toute tentative de vouloir créer un nouveau rôle, ou de redéfinir un rôle existant, aux Nations Unies pour s'occuper des élections au Burundi à la place des Burundais, serait une atteinte à la souveraineté nationale et une violation flagrante de la Charte des Nations Unies, qui stipule au paragraphe 7 de son Article 2 :

« Aucune disposition de la [...] Charte n'autorise les Nations Unies à intervenir dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un État ni n'oblige les Membres à soumettre des affaires de ce genre à une procédure de règlement aux termes de la [...] Charte ».

C'est par cette citation que je conclus mes propos. Encore une fois, je vous remercie d'avoir organisé cette séance et j'espère qu'elle sera la dernière séance sur le Burundi.

Le Président (*parle en arabe*) : Il n'y a plus d'orateurs ou d'oratrices inscrits sur la liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 17 h 10.